



Le projet éolien du Pays d'Auge

L'info/intox de l'éolien

LE DÉMANTÈLEMENT EST À LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES

FAUX Le démantèlement est à la charge **du propriétaire du parc éolien**, en aucun cas à la charge du propriétaire du terrain.

La loi oblige l'exploitant à provisionner, une somme de **50 000 €** pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW puis de **10 000€ par MW supplémentaire**, pour pallier le futur démantèlement. Le recyclage de l'éolienne, composée essentiellement de métaux et de béton, permet de quasiment doubler cette somme. De plus, l'excavation de la totalité des fondations est obligatoire dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole (Arrêté du 22 juin 2020).

LE KILOWATT ÉOLIEN COÛTE TRÈS CHER ET VA AUGMENTER

FAUX Le coût de production des énergies renouvelables et de l'éolien en particulier sont en **constante diminution**. En 2015, le coût de cette énergie était de 80€ par MWh, il est aujourd'hui en dessous de la barre des 60€/MWh, quand le nucléaire est proche des 110€/MWh. D'ici un à deux ans, l'éolien se situera autour de 40 à 50 € par MWh, à parité avec le prix moyen du marché de l'électricité : il ne nécessitera plus aucun soutien particulier !

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



7 ÉOLIENNES
de type N149, dont
4 à Norrey-en-Auge
et 3 à Barou-en-Auge



180 MÈTRES
de hauteur en bout
de pale



39,9 MW
de puissance du parc



780 MÈTRES de
distance minimale aux
habitations



LE PROJET NE PERTURBERA PAS LE RADAR MÉTÉO

VRAI Le bureau d'études QinetiQ, accrédité par le Ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Energie, a réalisé une étude d'impact du projet sur le radar. **Les résultats montrent la possibilité de réaliser ce projet éolien sans perturbation notable du fonctionnement du radar météo des Monts d'Eraines.**



LES ÉOLIENNES PERTURBENT LES HUMAINS ET LES ANIMAUX

FAUX La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer **un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation.** De manière générale, aucun impact sur les animaux n'a été constaté. Les rares cas évoqués sont principalement liés à des problèmes sanitaires au sein de l'exploitation ou à des problèmes de mise à la terre.

(Sources : Académie nationale de médecine et ANCES)



L'ÉOLIEN DÉVALUE LES HABITATIONS

VRAI & FAUX L'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre. Aucune étude n'a pu démontrer de lien entre la présence d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier. Au contraire, une étude menée par l'association Climat Energie Environnement sur les transactions effectuées dans le Nord Pas de Calais, de 1998 à 2007, a montré la constance du nombre de permis demandés ainsi que des prix pratiqués.

L'ÉOLIEN DÉCOURAGE LE TOURISME

FAUX Plus de 70% des citoyens français ont une image positive de l'éolien (Source : société IFOP). Par ailleurs, aucune étude ne démontre à l'heure actuelle que la présence d'un parc éolien entraîne une diminution de l'activité touristique de la zone où il est implanté.

LES ÉOLIENNES NE FONCTIONNENT PAS TOUT LE TEMPS

VRAI & FAUX Les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps pour des vitesses de vent comprises entre 14 km/h et 90 km/h. Le facteur de charge, c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait pu produire en fonctionnant à puissance nominale, se situe entre 22% et 25%.

L'ÉOLIEN NE RÉSOUT PAS LE PROBLÈME DU CLIMAT ET PRODUIT DU CO₂

FAUX En France, en 6 à 12 mois, une éolienne produit la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation. **Le reste de sa durée de vie (25 à 30 ans), une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre lorsqu'elle produit de l'électricité** puisque l'énergie provient d'une source naturelle et renouvelable : le vent. Enfin, l'implantation d'éoliennes qui ne tournent pas en continu, n'engendre pas un usage supplémentaire d'énergies fossiles pour compenser les heures sans vent.



LES RETOMBÉES LOCALES DU PROJET ÉOLIEN

40.000 euros par an pour Norrey-en-Auge et 31.500 euros pour
Barou-en-Auge de retombées fiscales

.....

Jusqu'à 57 000 €/an pour Norrey-en-Auge et 48 000 €/an
pour Barou-en-Auge dans le cadre des conventions d'utilisation
des chemins

.....

Réfection du mur du cimetière de l'église de Norrey-en-Auge

.....

Réhabilitation de l'ancienne décharge sauvage, située
à Norrey-en-Auge

.....

Plantation de plusieurs centaines de mètres de haies
à Norrey-en-Auge et Barou-en-Auge et plusieurs kilomètres sur
le territoire du Pays de Falaise.

.....

Participation à l'effacement des lignes aériennes
sur Barou-en-Auge

.....

Mise en place de plus de 3 ha
de jachères aux abords du parc



Pour retrouver des réponses plus détaillées,
allez voir notre Foire aux questions sur :
www.projeteolien-paysdauge.fr

